

# Grille-repère pour le calcul des dépassements

2011  
2012

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPI)

Le moment est venu d'informer le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) des situations de dépassement qui existent dans vos classes. Nous insistons sur la nécessité d'OBTENIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS QUANT À LA COMPOSITION DE VOTRE GROUPE, notamment la liste des élèves HDAA avec leurs codes.

Il existe **trois (3) types de dépassement** :

1. Dépassement des maxima d'élèves dans un groupe régulier ou EHDAA;
2. Dépassement dans un groupe à plus d'une année d'études (niveau primaire);
3. Dépassement du maximum d'un groupe régulier lorsque des élèves EHDAA y sont intégrés.

1- Dépassement des maxima d'élèves dans un **groupe régulier ou EHDAA**, il s'agit de vérifier le maximum prévu pour votre degré et catégorie (voir la grille-repère en page 2 et les tableaux en annexe) et de soustraire ce nombre du nombre total d'élèves composant votre classe. L'excédent constitue le nombre d'élèves en dépassement.

2- Le dépassement du nombre d'élèves d'un **groupe à plus d'une année d'études** s'établit à partir de la moyenne, au lieu du maximum, et la compensation est calculée en conséquence. Si les moyennes applicables aux années d'études des élèves d'un groupe sont différentes, la moyenne la plus basse parmi ces moyennes s'applique pour ce groupe.

N'oubliez pas que les **spécialistes** qui enseignent à votre groupe vivent aussi une situation de dépassement et doivent également nous en informer.

3- Quant au dernier **type de dépassement**, un calcul plus complexe s'impose. À l'aide des pages 2 et 3 ainsi que des tableaux en annexe, vous trouverez la façon de faire ce calcul, étape par étape.

Vous trouverez également, en page 4, un formulaire intitulé « **Signalement d'un dépassement** » à compléter et à nous faire parvenir au plus tard le **1<sup>er</sup> novembre 2011**. N'oubliez pas de nous indiquer les solutions qui permettraient d'éviter votre dépassement d'élèves afin que nous puissions faire les représentations appropriées auprès de la commission scolaire pour qu'elle le fasse cesser.



Si vous éprouvez des difficultés à déterminer si vous êtes en dépassement ou non, faites-nous parvenir les renseignements appropriés et nous pourrons vous aider.

**Pour toute difficulté rencontrée, n'hésitez pas à communiquer avec le syndicat pour obtenir de l'aide au 514.645.4536.**

## Grille-repère – année 2011-2012

PRÉSCOLAIRE	Moyenne	Maximum
Préscolaire 4 ans	15	18
Préscolaire 5 ans	18	20

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE	Moyenne	Maximum
Accueil préscolaire 5 ans	14	17

ACCUEIL PRIMAIRE ET SECONDAIRE	Moyenne	Maximum
Accueil primaire et secondaire	15	18

PRIMAIRE - GROUPES RÉGULIERS	Moyenne	Maximum
1 <sup>re</sup> année	20	22
2 <sup>e</sup> année	22	24
3 <sup>e</sup> année	24	26
4 <sup>e</sup> année	24	26
5 <sup>e</sup> année et 6 <sup>e</sup> année	27	29

PRIMAIRE (MILIEU DÉFAVORISÉ – Annexe XLVI) <sup>(1)</sup>	Moyenne	Maximum
1 <sup>re</sup> année	18	20
2 <sup>e</sup> année	18	20
3 <sup>e</sup> année	18	20
4 <sup>e</sup> année	18	20
5 <sup>e</sup> année et 6 <sup>e</sup> année	22	24

SECONDAIRE – GROUPES RÉGULIERS	Moyenne	Maximum
Secondaire I et II <sup>(2)</sup>	29	31
Secondaire III, IV et V	30	32
Exploration technique ou exploration professionnelle	20	23
Chemins particuliers : formation de type temporaire	18	20

FORMATION PROFESSIONNELLE	Moyenne	Maximum
Administration, commerce et information (à l'exception des classes-ateliers ou laboratoires et à l'exception du profil informatique (opération))	30	32
Administration, commerce et information en classes-ateliers ou en laboratoire	19	22
Santé, assistance et soins infirmiers en milieu hospitalier	6	6
Cours hors hôpital	17	20
Autres cours	19	22

**1 Annexe XLVI – écoles en milieu défavorisé :**

Adélarde-Desrosiers  
Alphonse-Pesant  
De la Fraternité  
Denise-Pelletier  
Jean-Nicolet  
Jules-Verne  
Le Carignan  
Le Prélude  
Le Tournesol  
Marc-Laflamme  
Pierre-de-Coubertin  
René-Guénette  
Ste-Colette  
Ste-Germaine-Cousin  
Ste-Gertrude  
Ste-Marguerite-Bourgeoys  
St-Joseph  
St-Rémi  
St-Vincent-Marie

**2 SECONDAIRE I ET II - À**

défaut de pouvoir appliquer la baisse des maxima visée en raison d'un manque de locaux, l'enseignantE bénéficie de la compensation pour dépassement des maxima d'élèves, s'il y a lieu; la différence entre les sommes allouées pour cette baisse de ratios applicables à l'école visée et le montant des compensations payables en raison d'un manque de locaux est convertie en ajout de services, après consultation du CPEPE.

## Dépassement d'un groupe régulier avec plusieurs intégrations

Nous vous indiquons comment déterminer s'il y a dépassement de maximum d'un groupe régulier lorsque des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage y sont intégrés.

### Pondération des élèves

Au départ, il s'agit de trouver le facteur de pondération pour chacun des élèves intégrés. Pour ce faire, il vous suffit de consulter les tableaux (en pièce jointe).

### Calcul du dépassement

Ce calcul est maintenant fort simple. Effectuer l'opération suivante :

**Exemple :** Vous avez une classe de 6<sup>e</sup> année en milieu défavorisé comptant 25 élèves, dont 2 ayant une déficience langagière =  $2 \times 2.4 = 4.8$  (puisque la décimale dépasse 0,5 le total obtenu est de 5).

Voir tableau en annexe.

<b>Nombre d'élèves réguliers</b>	+	<b>Valeur élèves pondérés</b>	-	<b>Maximum du groupe</b>	=	<b>Dépassement</b>
23		5		24		4

**N.B. :** Cet exemple peut s'appliquer à tous les groupes réguliers au primaire et au secondaire. Il vous suffira, pour effectuer le calcul, de tenir compte du maximum correspondant au degré dans lequel vous enseignez.

### Nouveauté :

Veillez noter que si on intègre dans des groupes réguliers des élèves ayant des troubles graves de comportement, des élèves handicapés par des troubles envahissants du développement ou des élèves ayant des troubles relevant de la psychopathologie, ces élèves sont pondérés A PRIORI dans la composition des groupes.

En d'autres termes, lorsque vous serez consultés en avril prochain pour la formation des groupes en prévision de l'année 2012-2013, vous devrez tenir compte de la pondération des élèves mentionnés ci-haut dans le calcul du nombre d'élèves par groupe.

# Signalement d'un dépassement 2011-2012

## Maximum d'élèves par groupe

NOM DE L'ENSEIGNANT(E) : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : \_\_\_\_\_

Identification du groupe en dépassement :

*(indiquez également le niveau et la matière)*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Maximum  
d'élèves pour  
ce groupe :

Nombre  
d'élèves dans  
ce groupe :

Nombre  
d'élèves en  
dépassement :

Quels sont le ou les motifs que la direction a  
utilisés pour justifier le dépassement :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Si vous avez un dépassement occasionné par  
un ou des élèves HDAA, recevez-vous des  
services?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Solutions qui pourraient être envisagées pour  
éviter ce dépassement :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Nous vous prions de nous retourner ce formulaire par télécopieur au 514.645.3635 ou encore nous le faire parvenir via le retour du courrier syndical au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Merci.

